

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 08/06/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110527-52918-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX COLLÈGE JEAN MOULIN AU PECQ PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JEAN-FRANÇOIS RAYNAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 13 mars 2009, adoptant une opération de gros travaux de maintenance 2009 au collège Jean Moulin au PECQ,

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 8 mars 2011,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte de la passation des marchés relatifs aux travaux de révision des toitures, de reprise des faux-plafonds techniques et de réfection de l'enduit extérieur au Collège Jean Moulin au PECQ selon une procédure adaptée conformément au code des marchés publics.

Prend acte que la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le lot 1 « couverture, toitures terrasse » à la société RCBE SARL pour un montant de 147 677,90 € HT et le lot 2 « ravalement, faux-plafonds, peinture » à la société SISAP FACADES pour un montant de 162 974,54 € HT.